

## MAIRIE DE MONPAZIER

### Compte rendu de réunion du conseil municipal du 28 décembre 2016 à 18h 30

**Présents** : Mmes, Maylis Moreaud, Josiane Taudière, Marie-France Ganneray, Edell Pereira, Stéphanie Déjos et MM. Fabrice Duppi, Bernard Lafon, Jean-Jacques Gipoulou, Pierre Morisse.

**Absents excusés** : MM Alain Berlioz (procuration à M Fabrice Duppi), Marc Rayssac (procuration à Maylis Moreaud), Christian Lejuez.

Mmes Charlotte Sabrou (procuration à M. Bernard Lafon), Jeanine Duffa (procuration à Edell Pereira),

Approbation du compte rendu du 28 novembre 2016 avec 7 voix pour et 6 voix contre (Mmes Maylis Moreaud, Jeanine Duffa, Edell Pereira, Charlotte Sabrou, MM Bernard Lafon, Marc Rayssac).

M. J J Gipoulou propose d'être Secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

#### **1) CCBDP // Modification des statuts / transferts de compétences suite à la loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Monsieur le Maire présente la délibération n° 2016-11-06 du conseil communautaire en date du 22 novembre 2016 concernant la modification des statuts de la CCBDP, suite au transfert de compétences de la loi NOTRe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte avec 7 voix pour et 6 contres (Mmes Maylis Moreaud, Jeanine Duffa, Edell Pereira, Charlotte Sabrou, MM Bernard Lafon, Marc Rayssac), la modification des statuts de la CCBDP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **2) Personnel // Maintien de l'IAT des agents communaux avant la mise en place du RIFSEEP.**

Suite au nouveau décret portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel dans la fonction publique, monsieur le Maire propose de maintenir l'IAT et de la mensualiser en attendant de mettre en place le RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de mensualiser l'IAT et de la maintenir en attendant la mise en place du RIFSEEP.

#### **3) Versement d'une indemnité à une stagiaire.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une stagiaire Mme Angélique Champigny a effectué un stage de 2 semaines à la mairie de Monpazier, dans le cadre d'une action d'insertion d'accompagnement intégré vers l'emploi, géré par le centre de formation « Retravailler Sud-Ouest ».

Ce séjour en entreprise n'étant pas rémunéré, monsieur le Maire propose de verser une indemnité au stagiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une indemnité de 150€ à Mme Angélique Champigny.

#### **4) Travaux de voirie (Bordures aux abords du lavoir, reprise du sol à l'arrêt de bus au Foirail Nord) choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire présente deux devis HERAUT et EUROVIA pour divers travaux de voirie : aux abords du lavoir, à l'arrêt de bus en face du Crédit Agricole, la réalisation d'une place handicapé sur le parking et la réalisation de trottoirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise HERAUT dont les tarifs sont les plus compétitifs pour les travaux de l'arrêt de bus en face du Crédit Agricole ainsi que les bordures du lavoir, les autres travaux étant mis en attente et en réflexion en fonction du coût de réalisation en régie par les agents communaux.

#### **5) Travaux d'isolation des combles de la Mairie.**

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux Monsieur le Maire propose de faire réaliser des travaux d'isolation des combles de la Mairie et propose un devis de Isola Sud-Ouest de 805.25€ TTC avec un remboursement par mandat de 145.39€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte avec 12 voix pour et une abstention (Mme Maylis Moreaud) le devis de Isola Sud-Ouest de 805.25€ TTC avec remboursement par mandat de 145.39€ dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energies.

-----

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du SYGED.

Monsieur le Maire détaille le bilan des recettes 2016 du Bastideum avec notamment par rapport à 2015 une hausse des entrées (+21%) certainement due aux nombreux jeux qui ont été installés.

Une baisse des ventes des produits dans la boutique (-28% sur les livres et -23% sur les souvenirs) a été constatée, qui s'explique par le fait qu'il y ait moins de choix dans les articles proposés à la vente.

La date des vœux de la commune est fixée au vendredi 27 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

Fin de la séance 20h.